



Université de Reims Champagne-Ardenne

Faculté des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion

### **PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION DU 18 MAI 2017**

**Membres élus présents** : Mmes Lavorata, Gautherat, Reimat, Poulain, Protain, Simon, Doue ; MM. Gaignette, Nieddu, Mauuarin, Sauvage, Pichart, Chatain, Guillemet.

**Membres élus représentés** : Mmes Combes-Joret, Vezinat, Guillemin ; M. Hernandez, Odou, Vivien, Piot.

**Membres élus absents** : Mmes Arcos, Faillette, Lakjaa ; MM. Hedoin, Hernandez, Mbengue, Kwene, Matshkalyan, Tumanyan, Traore, Rioussset.

**Personnalités extérieures présentes** : Mmes Panetier, Gerardin, Douat, MM. Cramet

**Personnalités extérieures représentées** : M. Godron, Blanckaert, Girardin.

**Personnalités extérieures excusées** :

**Personnalités extérieures absentes** : MM. Bohr, Houdelet

**Invités - Responsables de départements absents** : MM. Lagoguey, Mereaux.

**Invités - Personnels administratifs** : Mmes Francart, Willeme, Renez.

**Invités** : - M. Rossi.

Ordre du jour du Conseil de gestion du jeudi 18 mai 2017.

1. Élection des Vices-doyens.
2. Adoption des procès verbaux des Conseils de gestion des 16 mars et 27 avril 2017.
3. Points d'informations.
  - Projet de manifestation pour les 50 ans de l'U.R.C.A.
  - Notifications budgétaires.
  - Charge d'enseignements pour la nouvelle accréditation.
  - Tableau de recensement des besoins techniques et logistiques.
  - Plan de mise en sécurité des sites.
  - Convention cadre entre l'U.R.C.A. et l'E.S.C. Troyes.
  - Convention cadre entre l'U.R.C.A. et l'Université de la Manouba (Institut supérieur de comptabilité et d'administration des entreprises).
  - Bilan des recrutements étudiants 2016.
  - Ouverture d'un second groupe d'apprentis en master banque-finance et délocalisation d'une partie des cours dans les locaux du C.F.A. à Metz.

#### Questions financières

4. Budget rectificatif 01-2017
5. Dotations pédagogiques aux diplômés

#### Questions pédagogiques

6. Dispositif d'intégration des titulaires d'un D.U.T. tertiaire de l'U.R.C.A. au sein des parcours de licences.
7. Calendrier de l'année universitaire 2017-18.
8. Demandes de modifications de modalités de contrôle des connaissances.
9. Questions diverses.
  - Département d'économie et sociologie : motion sur les procédures de recrutement.

Début de la séance à 9h10.

Élection des Vices-doyens.
----------------------------

L'équipe de direction de la Faculté est composée de Directeurs-adjoints (Vice-doyens) et de chargés de missions. Seul le statut d'adjoint permet au collègue concerné de bénéficier d'une délégation de signature.

Les statuts de la Faculté prévoient que les Vice-doyens sont élus comme le Doyen à la majorité absolue des membres présents ou représentés au premier tour de scrutin, à la majorité relative au second. Rien n'est précisé quant à la désignation des chargés de mission : le Doyen propose qu'ils soient élus selon les mêmes modalités.

**Le Doyen** propose au Conseil d'élire Emmanuelle Gautherat en tant que 1ère Directrice-adjointe plus particulièrement en charge des formations. À ce titre, ses missions porteront essentiellement sur le suivi et l'évolution de l'accréditation. Elle supervisera également la mise en place de tous les dispositifs susceptibles d'améliorer la réussite des étudiants. Elle sera chargée enfin de piloter le projet de création d'un Conseil étudiant.

Il sera demandé qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Doyen, elle puisse disposer de délégation de signature dans les domaines d'attribution suivants :

1. conventions de stage sauf à l'étranger,
2. dispenses de travaux dirigés,
3. demandes de bourses,
4. attestations de réussite,
5. ordres de missions en métropole,
6. documents relatifs à l'engagement de commandes de vente, attestation de frais de réception, certificats administratifs,
7. budget, D.B.M., régie de recettes et de dépenses.

**Le Doyen** propose au conseil d'élire David Rossi en tant que Directeur-adjoint plus particulièrement en charge de la scolarité des étudiants à Troyes. Ses missions seront de collaborer avec les personnels du site afin d'assurer le suivi administratif de la scolarité des étudiants inscrits au sein de nos diplômes.

Il sera demandé qu'il puisse disposer de délégation de signature dans les domaines d'attributions suivants :

- Conventions de stage sauf à l'étranger,
- Dispenses de travaux dirigés
- Demandes de bourses
- Attestations de réussite
- Ordres de missions en métropole.

**Le Doyen** propose au conseil d'élire Martino Nieddu en tant que Directeur-adjoint plus particulièrement en charge de l'animation scientifique. À ce titre, ses missions porteront essentiellement sur l'ensemble des questions soulevées par l'organisation et le développement de la recherche au sein des formations. Enfin, il devra conduire une réflexion sur l'opportunité de réactiver le conseil scientifique de la Faculté, Conseil tombé en déshérence depuis que la Faculté a été dessaisie du volet recherche de contrats liant le Ministère et l'établissement.

Il sera demandé qu'il puisse disposer de délégation de signature dans les domaines d'attributions suivants :

- Conventions de stage sauf à l'étranger,

- Dispenses de travaux dirigés
- Demandes de bourses
- Attestations de réussite
- Ordres de missions en métropole.

**Le Doyen** propose au conseil d'élire Philippe Estier en tant que Directeur-adjoint plus particulièrement en charge des relations internationales. Ses missions seront de promouvoir l'internationalisation des formations et la mobilité des étudiants et des enseignants. Il sera chargé également de représenter la Faculté auprès de la Présidence sur toutes les questions relevant de son secteur de responsabilités et siègera à ce titre à la commission pour les relations internationales ( C.P.R.I.) de l'établissement.

Il sera demandé qu'il puisse disposer de délégation de signature dans les domaines d'attributions suivants :

- Conventions de stage sauf à l'étranger,
- Dispenses de travaux dirigés
- Demandes de bourses
- Attestations de réussite
- Ordres de missions en métropole.

**Le Doyen** propose au Conseil d'élire Stéphanie Marchand en tant que Chargée de mission en charge des étudiants en mobilité internationale. Ses missions seront essentiellement d'organiser la mobilité des étudiants entrants et sortants à travers notamment l'établissement de leur contrat d'étude et la validation de leurs résultats.

**Le Doyen** propose au Conseil d'élire Henri Jorda en tant que Chargé de mission en charge de la présidence de la commission V.A.P/V.A.E. À ce titre, il collaborera avec le service de la formation continue et pilotera l'examen des demandes de validations des acquis professionnels et des demandes de validations des acquis de l'expérience formulées auprès du service.

### **Questions et remarques du Conseil de Gestion**

**Le Doyen** précise qu'il y aura une modification des statuts de la Faculté à la rentrée prochaine. En effet, **le Doyen** a demandé que, dès lors que les 3 composantes (Droit, Lettres et SESG) interviennent sur le site du C.U.T, il soit nécessaire de désigner un Vice-Doyen afin de faciliter la vie des étudiants et les échanges d'information entre les deux sites. Cela sera donc mentionné prochainement dans les statuts.

**Jean-Mathieu Sauvage** demande si les modifications des statuts dépendent du Conseil de Gestion. **Le Doyen** répond qu'il y a un problème dans les statuts au sujet des pouvoirs relatifs des Départements, des Vice-Doyens etc. Il indique que les statuts de l'Université regroupent ceux de toutes les Facultés, ainsi, chaque fois qu'un changement des statuts de la Faculté est demandé, cela implique que les statuts de l'Université soient modifiés, ce sont des protocoles assez lourds avec mise en place de commissions.

**Laure Lavorata** souhaiterait connaître les différences, les changements par rapport aux fonctions passées des vice-doyens.

**Le Doyen** répond qu'il y a deux nouveautés :

1/ Il n'y a pas de vice-doyen en charge de la Formation continue ; en effet, il y a actuellement une grande réflexion à l'Université sur sa réorganisation. **Jean-Marc Bascourret** a été nommé chargé de mission sur ce sujet et rendra un rapport d'ici septembre. Il y aura donc un

débat au Conseil de Gestion sur ce point et la question de la nomination d'un interlocuteur se posera ; l'Université proposera sans doute que chaque composante ait un interlocuteur privilégié qui sera nommé vice-doyen ou chargé de mission. **Le Doyen** précise que la seule différence entre les deux fonctions est que le chargé de mission n'a pas la délégation de signature. À ce propos, le Doyen ajoute que si le statut de vice-doyen est retenu par la Présidence, il proposera que **Henri Jorda** passe du statut de chargé de mission à vice-doyen afin de faciliter la circulation des documents.

2/ Suite aux échanges lors du Conseil de Gestion et aux remarques des élus BIATSS, **le Doyen** envisage la création à Reims d'un poste de vice-doyen en charge de la scolarité des étudiants afin de fluidifier le travail de la scolarité et du suivi pédagogique. Il ajoute que ce statut de vice-doyen, aussi bien à Reims qu'à Troyes verrait ses attributions modifiées par une décision de la Présidence, il deviendrait ainsi directeur d'études.

**Laure Lavorata** pense que ce statut de directeur d'études se justifie à Troyes car il y a beaucoup d'ordres de mission mais se pose la question de sa légitimité à Reims. Elle demande également l'intérêt que certains directeurs-adjoints aient les délégations de signature sur les conventions de stage, sur les demandes de bourse etc. **Le Doyen** répond qu'il préfère que tous les directeurs-adjoints aient la délégation de signature pour parer à toute éventualité d'empêchement du Doyen.

**Laure Lavorata** aimerait connaître les primes des vice-doyens. **Le Doyen** répond que pendant un certain temps, ces primes étaient décidées par les composantes. Les primes sont votées par le Conseil de Gestion restreint. Jusqu'à aujourd'hui, la Présidence finançait une prime de vice-doyen par composante et la Faculté se chargeait des primes des autres vice-doyens sur le même tarif. Il précise que les règles seraient en train de changer et que la Présidence fixerait elle-même les primes des vice-doyens et, qu'elle prendrait en charge les primes de 3 vice-doyens. Il ajoute que, pour l'instant, il n'y a aucune notification sur ce point. En ce qui concerne les chargés de mission, la prime serait de 25h ce qui reste à confirmer par la Présidence.

### **Remarques sur la candidature d'Emmanuelle Gautherat**

**Le Doyen** complète la présentation d'**Emmanuelle Gautherat** en précisant que les procédures de travail ont été nettement améliorées grâce à son implication notamment concernant les Relations Internationales. Son travail est de mettre en place des dispositifs formalisés, clairs pour redonner la totale maîtrise à l'administration.

### **Remarques sur la candidature de David Rossi**

**Le Doyen** précise que les prérogatives officielles de **David Rossi** sont le suivi pédagogique de la scolarité des étudiants. **Le Doyen** a souhaité encourager sa candidature car il est très impliqué dans le développement de la licence professionnelle management des activités commerciales. En effet, il sera nécessaire de discuter avec les instances du Rectorat, avec les lycées partenaires etc. De plus, le Conseil de Gestion envisage le développement à Troyes de la licence professionnelle Service à la personne ce qui va engendrer de nouvelles discussions. L'intérêt de nommer un vice-doyen à Troyes lui semble donc primordial.

### **Remarques sur la candidature de Martino Nieddu**

**Martino Nieddu** évoque l'École Universitaire de Recherche. En effet, l'Université souhaite répondre à l'appel à projet sur les Écoles Universitaires de Recherche en sélectionnant la

problématique de la bio-économie. Il explique que l'idée serait de concentrer, sur une thématique particulière qui articule recherche et enseignement, les forces de l'université afin d'en faire une initiative d'excellence. Le choix de la Présidence s'est porté sur une thématique économique qui est visible au niveau national est sur laquelle la région est forte. L'enjeu est de s'assurer de la présence de la Faculté, à travers un certain nombre de diplômés, dans cette École de Recherche ; le but étant qu'il n'existe pas une université à deux vitesses avec des étudiants qui sont intégrés à cette École et d'autres non. Son travail consiste à intégrer les problématiques sciences économiques et sociales et les problématiques du Laboratoire. Il souhaite mettre en avant les filières de master afin de montrer que celles-ci sont sources de débouchés dans des doctorats faisant partis de cette École de Recherche.

**Laure Lavorata** s'interroge sur le fait qu'en tant que Directeur du Laboratoire REGARDS, il devrait déjà avoir un rôle d'influence. **Martino Nieddu** répond qu'effectivement le Laboratoire est déjà bien installé au sein de cette École Universitaire de Recherche car celui-ci est porteur d'une problématique bioéconomique. L'idée serait plutôt de mettre en avant la Faculté et ses filières (Management, Marketing etc.) dans cette École en démontrant leurs capacités de débouchés dans le monde de la bio-économie.

Un débat s'instaure entre **Laure Lavorata**, **le Doyen** et **Martino Nieddu** afin de comprendre comment certaines filières peuvent s'intégrer dans cette École en particulier la filière marketing ou l'économie solidaire. **Le Doyen** conclut que, pour le moment, nous en sommes aux stades de réflexion et de maturation en ce qui concerne l'intégration des différentes filières dans cette École Universitaire de Recherche.

**Le Doyen** souligne le rôle essentiel de **Martino Nieddu**, en tant que Directeur du Laboratoire, dans la démarche d'intégration de la Faculté dans cette École.

**Laure Lavorata** pose donc la question de l'utilité d'un vice-doyen en charge de l'animation scientifique compte tenu que Martino Nieddu, en tant que Directeur du Laboratoire, a déjà une grande influence dans le domaine économie-gestion.

**Martino Nieddu** répond que son rôle est de contribuer à ce que chaque filière de la Faculté puisse intégrer cette E.U.R. Il précise qu'il est clair que tous les étudiants ne seront pas tournés vers l'E.U.R. et, qu'au final, cela ne concernera que quelques uns d'entre eux, mais, la Faculté apparaît comme contributeur net pour fournir des compétences à l'E.U.R. Son but est donc de travailler avec les enseignants pour qu'ils puissent apporter leurs compétences à celle-ci. Il ajoute également qu'il est primordial que les étudiants intègrent l'idée que, lorsqu'ils rentrent à la Faculté, il existe le domaine de la Recherche.

**Le Doyen** renchérit ces propos en affirmant que le rôle de **Martino Nieddu** est double : il a d'abord un rôle interne à la Faculté en s'occupant des problématiques de la Recherche dans les formations. Ensuite, il explique qu'il est très compliqué aujourd'hui pour les Facultés de se présenter dans les instances pour parler de la Recherche en étant certain que celles-ci sont en accord avec les Laboratoires. La Faculté a l'immense avantage d'avoir comme interlocuteur dans les réunions de composantes, le directeur du Laboratoire. Il y a une réelle consonance entre le Laboratoire et la composante.

### **Remarques sur la candidature de Philippe Estier**

**Le Doyen** indique que le travail de Philippe Estier se concentre sur 3 points :

1- Faire de la veille. S'il est élu, Philippe Estier le sera également auprès la C.P.R.I qui traite, au sein de l'URCA, de toutes les questions qui traitent du développement des relations internationales. Il informe régulièrement les responsables de diplômés des différentes évolutions dans ce domaine.

2- Philippe Estier travaille également avec les enseignants qui souhaitent monter un projet à l'international. Il est, dans ce cas, l'interface entre eux et l'administration centrale à l'Université.

3- À l'instar d' Emmanuelle Gautherat, il a pour mission de formaliser les protocoles de travail.

Fin des questions du conseil de Gestion, le vote a lieu à bulletin secret. 27 membres sont présents ou représentés.

**Emmanuelle Gautherat** est élue au premier tour de scrutin à la majorité absolue des membres présents et représentés en tant que 1<sup>ère</sup> Directrice-adjointe plus particulièrement en charge des formations avec 25 voix pour, 1 abstention et 1 vote nul (27 votants)

**David Rossi** est élu au premier tour de scrutin à la majorité absolue des membres présents et représentés en tant que Directeur-adjoint plus particulièrement en charge de la scolarité des étudiants à Troyes avec 25 voix pour et 2 votes nuls (27 votants)

**Martino Nieddu** est élu au premier tour de scrutin à la majorité absolue des membres présents et représentés en tant que Directeur-adjoint plus particulièrement en charge de l'animation scientifique avec 19 voix pour, 4 abstentions et 4 votes nuls (27 votants)

**Philippe Estier** est élu au premier tour de scrutin à la majorité absolue des membres présents et représentés en tant que Directeur-adjoint plus particulièrement en charge des relations internationales avec 24 voix pour, 1 abstention et 2 votes nuls ( 27 votants)

**Stéphanie Marchand** est élue au premier tour de scrutin à la majorité absolue des membres présents et représentés en tant que chargée de mission en charge des étudiants en mobilité internationale avec 25 voix pour et 2 abstentions (27 votants)

**Henri Jorda** est élu au premier tour de scrutin à la majorité absolue des membres présents et représentés en tant que chargé de mission en charge de la présidence de la commission V.A.P/V.A.E. avec 23 voix pour et 4 abstentions (27 votants)

Adoption des procès verbaux du Conseil de gestion du 16 mars et 27 avril 2017.
--

L'examen des procès-verbaux des Conseils de gestion du 16 mars et 27 avril 2017 est reporté à une prochaine réunion du Conseil.

Points d'information
----------------------

*Pour éviter qu'une part trop importante de notre temps de réunion soit consacrée à leur présentation, les points d'informations ne sont plus présentés en séance à moins qu'un conseiller ne souhaite qu'une discussion s'engage sur tel ou tel point.*

- Projet de manifestation pour les 50 ans de l'U.R.C.A.

À l'occasion des 50 ans de l'U.R.C.A., un appel à manifestation a été lancé par la Présidence. Un projet déposé par Isabelle Boys et Jérémy Mauuarin du service de la formation continue et Henri Jorda, enseignant à la Faculté a été retenu. Ce projet (document numéro 3) consiste en un déploiement, au mois de mai, d'une bache imprimée de 50 m<sup>2</sup> (2,50 m x 20 m) depuis le sommet de la « coquille » qui fait face à la rue Pierre Taittinger. Lestée au sol, elle sera composée de portraits photographiques en situation, de dessins et de textes.

- Notifications budgétaires.

Les documents numéros 4 et 5 relatifs aux notifications budgétaires pour l'exercice 2017 concernant les budgets d'investissement, de fonctionnement et de masse salariale ont été envoyés préalablement au Conseil de Gestion. Vous trouverez également la réponse du Président à une demande d'augmentation de la S.C.S.P. (document numéro 6).

- Charge d'enseignements pour la nouvelle accréditation.

Le récapitulatif de la charge d'enseignements prévisionnelles de la nouvelle accréditation (document numéro 7) a été envoyé préalablement au Conseil de Gestion.

- Tableau de recensement des besoins techniques et logistiques.

Le récapitulatif des demandes de travaux formulées par la Faculté pour l'année 2017 (document numéro 8) a été envoyé préalablement au Conseil de Gestion.

- Plan de mise en sécurité des sites.

Le plan de mise en sécurité des sites de l'U.R.C.A. adopté par le Conseil d'administration (document numéro 9).

- Convention cadre entre l'U.R.C.A. et l'E.S.C. Troyes.

Le 20 mars dernier, l'E.S.C. Troyes et l'U.R.C.A. ont signé un accord de partenariat au travers duquel les deux établissements s'engagent à collaborer activement autour de trois axes stratégiques : la formation, le développement de la recherche et la vie étudiante. D'après ce document, en ce qui concerne la formation, les deux établissements auront pour objectif d'élaborer et de réaliser des actions de formation coordonnées, voire communes. Pour ce qui est du développement de la recherche, il s'agira d'instaurer une politique concertée assurant le développement du nombre de doctorants ainsi que la collaboration entre chercheurs. Au sujet de la vie étudiante, les deux partenaires mettront tout en place pour faciliter les parcours des étudiants et développer des liens et passerelles entre les étudiants de leurs établissements respectifs (document numéro 10).

Même si l'E.S.C. Troyes est un établissement dont le champ de formation recouvre celui de la Faculté, la Présidence ne nous a jamais sollicités pour participer aux discussions préalables à la signature de cet accord. Par ailleurs, la convention précise que certaines actions sont d'ores et déjà prévues (en particulier des échanges d'enseignants ou l'accueil d'étudiants). Interrogé sur ces points par nous et des organisations syndicales de personnels, le Président a indiqué qu'aucune action concernant la Faculté ne serait mise en œuvre sans un accord préalable des instances.

- Convention cadre entre l'U.R.C.A. et l'Université de la Manouba (Institut supérieur de comptabilité et d'administration des entreprises).

Les discussions engagées avec l'institut supérieur de comptabilité et d'administration des entreprises de l'Université de la Manouba (Tunisie)(Conseil de gestion du 3 décembre 2015) ont conduit à la signature d'un accord cadre de coopération interuniversitaire dans les domaines de la comptabilité, de la finance et du contrôle qui a pour objectif d'améliorer la qualité de la formation et des travaux scientifiques des étudiants au niveau des masters et



du doctorat et d'enrichir l'expérience des enseignants-chercheurs des deux établissements dans ces domaines (document numéro 11).

- Bilan des recrutements 2016.

Les documents numéros 12 et 13 relatifs au bilan statistique des candidatures extérieures (V.A. 13 et message) de la campagne 2016 ont été envoyés préalablement au conseil de gestion. Ce bilan réalisé par Emmanuelle Gautherat vous sera présenté en séance.

- Ouverture d'un second groupe d'apprentis en master banque-finance et délocalisation d'une partie des cours dans les locaux du C.F.A. à Metz.

La Faculté collabore avec le C.F.A. Difcam dans le cadre de la formation de master banque-finance en apprentissage (M.1 et M.2). Par l'entremise du C.F.A., nous sommes sollicités de plus en plus par des établissements de l'Est de la région (Lorraine et Alsace). En conséquence, et en premier lieu, nous serons amenés à la rentrée prochaine à ouvrir un deuxième groupe d'apprentis. En second lieu, afin de tenir compte de l'augmentation du nombre d'apprentis d'établissements bancaires lorrains et alsaciens nous proposons, afin de limiter les problèmes logistiques et financiers liés à l'éloignement des lieux de formation, de regrouper ces apprentis et de localiser tout ou partie des enseignements universitaires à Metz dans les locaux de la DIFCAM. Dans ce cas, afin de faciliter l'organisation des enseignements, la planification des enseignements du groupe messin serait confiée à un personnel administratif de la DIFCAM.

#### Budget rectificatif 01-2017

Les documents numéros 14, 15 et 16 relatifs au premier budget rectificatif de l'exercice 2017 (BR 1) ont été envoyés préalablement au conseil de gestion. Ces documents sont présentés en séance par **Catherine Poulain**, responsable du service financier.

#### Questions et remarques du Conseil de Gestion

**Le Doyen** rappelle que la Faculté a une notification budgétaire annuelle de 310 000 euros. Il précise qu'il y a 20 000€ d'autorisation d'investissement. Il avait été demandé 40 000 euros mais cela n'a pas été accepté.

En fonctionnement, la Faculté a obtenu moins que ce dont elle a besoin. Il précise que, ce qui n'a pas été obtenu dans le cadre des notifications budgétaires, pourra peut-être obtenu dans le cadre du dialogue de gestion. Un budget plus détaillé sera présenté lors du prochain Conseil de Gestion.

Concernant la masse salariale, il avait été demandé, par exemple, des vacataires administratifs étudiants qui ont été obtenu. Autre point, la rémunération sur ressources propres qui s'élève à 143 000 euros et qui concerne les salaires de la Formation Continue et d'un personnel de scolarité ; **le Doyen** ajoute à ce sujet qu'il a fait part à la Présidence qu'il n'était pas normal que la Faculté rémunère, sur ses propres fonds, un personnel de la scolarité ; la situation sera certainement régularisée avec l'accord de la Présidence. **Le Doyen** précise qu'il a demandé, sur les ressources propres de la Faculté, des personnels extérieurs à l'URCA comme appui à la surveillance d'examens. La politique de l'URCA est de ne financer aucune composante pour ce cas précis. La Présidence ne souhaite pas faire

d'exception à cette règle mais a pris acte de cette requête et demande à la Faculté de faire un point précis, par session d'examens, des différents besoins.

**Le Doyen** ajoute que le vrai problème par rapport au budget prévisionnel, est le fonctionnement. En effet, il y a deux points :

1-la Faculté n'a pas reçu une notification de fonctionnement suffisante.

2-Il y a deux types de ressources : celles de la Formation Continue et les ressources octroyées par la Présidence. Avec ces deux ressources, un certain nombre de dépenses définies est autorisé. Il avait été demandé 113 000 euros et seulement 52 300 euros ont été accordés. Un excédent de 60 000 euros provenant de la Formation pourrait « couvrir » cette différence or, **le Doyen** pense qu'il n'est pas rigoureux, en terme de comptabilité publique, que cette somme prenne en charge des dépenses qui devraient être financées par des dotations de l'Université. La Faculté a donc soumis une proposition : l'excédent de la Formation Continue est reversé au budget général de l'Université qui, en contre partie, augmente la dotation à la Faculté. Après réévaluation des besoins, la Faculté aurait besoin, non pas de 60 000 euros mais de 100 000 euros voire plus. Cette proposition a été bien reçue par la Présidence qui a admis en effet que la dotation était bien inférieure aux réels besoins de la Faculté et, accepte la demande d'augmentation de la dotation. La Présidence a ajouté que la Faculté est un bon gestionnaire.

**Le Doyen** termine en précisant que les dépenses de fonctionnement portent également sur la dotation aux diplômes. Les efforts comptables de la Faculté permettent aux enseignants de porter des projets pédagogiques.

**Catherine Poulain** reprend sa présentation du budget rectificatif. Elle précise que la Faculté, en ce qui concerne les bons de commande, est obligée d'honorer les Marchés jusqu'à leurs termes. La Présidence demande donc d'augmenter les bons de commande ce qui implique qu'il y ait des ressources. Il est donc demandé d'augmenter les autorisations d'engagement mais pas les crédits de paiement qui n'interviendront pas avant 2018-2019. Différentes autorisations d'augmentation (téléphonie, imprimantes) seront donc demandées.

**Le Doyen** prévient que le budget définitif sera présenté et voté au prochain Conseil de Gestion. Seul le budget initial sera voté aujourd'hui étant donné que des modifications vont être apportées d'ici septembre.

Pour résumer, **le Doyen** affirme qu'aujourd'hui toutes les lignes de dépenses prévues dans le budget initial seront honorées.

**Emmanuelle Gautherat** demande la procédure pour les achats de logiciel pour cette année.

**Le Doyen** rappelle que les achats de logiciel pour la pédagogie ne doivent plus être pris sur les dotations aux diplômes, ils sont pris en charge, soit sur le budget de la composante, soit sur les appels à projet, tout dépend du prix du logiciel. Un appel à tous les responsables de diplômes sera effectué par Emmanuelle Gautherat afin de recenser toutes les demandes.

**Le Doyen** évoque également le projet, pour la formation en langues des licences, de l'acquisition d'un logiciel de formation à distance qui reviendrait à 76 000 euros et serait financé par la Maison des Langues. Ce logiciel serait déployé pour toutes les composantes de l'URCA.

Fin des questions du Conseil de Gestion, la proposition de budget rectificatif numéro 1 est adoptée à l'unanimité (27 votants).

#### Dotations pédagogiques aux diplômes

Les dotations pédagogiques attribuées à chaque mention de diplôme sont susceptibles de leur permettre de financer en toute autonomie des projets et actions à caractère pédagogique.

La proposition pour l'exercice 2017 est identique à celle de l'année passée : elle consiste à répartir l'enveloppe prévue de 40 000 euros (avant éventuel nouvel abondement en fonction

de la situation budgétaire) de la manière suivante :

- les départements et les licences professionnelles disposeront d'un fixe,
- la dotation pour les Licences et Masters sera calculée en fonction de deux critères, la structure du diplôme et l'effectif étudiant ;
- priorité sera accordée aux Masters par un triplement de leur pondération.

Au final, après calculs, la proposition de ventilation est la suivante :

	dotation 2017	dotation 2016
Département d'économie	2500	2500
Département de gestion	2500	2500
Département des langues	2500	2500
Institut rémois de gestion	1500	1500
Licence professionnelle intervention sociale	1000	1000
Licence professionnelle management des P.M.E	1000	1000
Licence professionnelle A.G.E.E.S.	1000	1000
Licence A.E.S.	3000	3360
Licence économie-gestion	2900	2800
Licence sciences sanitaires et sociales	1700	1960
Master A.E.S.	3100	2800
Master économie appliquée	2800	2800
Master management	8100	7840
Master finance-contrôle-comptabilité	6400	6440

### Questions et remarques du Conseil de Gestion

**Jérémy Mauuarin** demande pourquoi la dotation de la licence professionnelle Intervention sociale, qui a deux parcours, est la même que les licences professionnelles management des organisations alors que les effectifs sont différents.

**Le Doyen** précise que les fixes sont les mêmes depuis 5 ans. Il serait effectivement logique que la Licence professionnelle Intervention sociale, qui a plus d'étudiants, soit mieux dotée. Il propose que celle-ci soit réévaluée, il s'entretiendra avec Sophie Divay, la responsable de la licence IS pour connaître les besoins en dépenses pédagogiques.

**Emmanuelle Gautherat** demande s'il est possible que les responsables de diplômes disposent d'un document qui explique dans quels domaines utilisés ces dotations et à quel moment ils peuvent les demander.

**Le Doyen** répond que ce document existe, celui-ci est d'ailleurs été envoyé tous les ans aux responsables de diplômes et il est également en ligne.

Fin des questions du Conseil de Gestion, la proposition de dotation pédagogique aux diplômés est adoptée à l'unanimité (27 votants).

#### Bilan des recrutements 2016

Les documents numéros 12 et 13 relatifs au bilan statistique des candidatures extérieures (V.A. 13 et message) de la campagne 2016 ont été envoyés préalablement au conseil de gestion. Ce bilan est présenté par **Emmanuelle Gautherat**.

**Le Doyen** ajoute qu'un tableau de bord de suivi de ces étudiants sera élaboré et devrait les aider dans leur orientation.

Dispositif d'intégration des titulaires d'un D.U.T. tertiaire de l'U.R.C.A. au sein des parcours de licence de la Faculté S.E.S.G.

La Faculté a engagé un dialogue avec les I.U.T. de Reims et Troyes afin d'élaborer un double dispositif favorisant d'une part la mobilité des titulaires d'un D.U.T. vers la L.3 et, d'autre part, la mobilité des titulaires de L.2. vers les licences professionnelles des I.U.T. Une proposition en ce sens a été soumise aux directions des I.U.T. Avant d'être adoptée définitivement en Conseil, elle devra être examinée par les Conseils de perfectionnement des diplômés concernés. Avant cela, il est demandé au Conseil un vote de principe sur les dispositifs envisagés.

#### Questions et remarques du Conseil de Gestion

**Le Doyen** précise qu'il milite depuis longtemps à ce que cette intégration soit facilitée. La proposition soumise aux I.U.T est la suivante : l'inscription en L3 est facilitée pour les titulaires d'un D.U.T de l'URCA dès lors que les étudiants remplissent 3 conditions :

- 1- Les résultats sont corrects,
- 2- L'étudiant a suivi, en 2<sup>ème</sup> année, une spécialisation pour des poursuites d'études,
- 3- Le soutien du jury de l'I.U.T.

Si ces conditions sont réunies, l'étudiant sera intégré de droit et n'aura pas besoin de déposer un dossier.

**Le Doyen** souhaite intégrer à ce dispositif une contrepartie qui permettrait aux étudiants en 2<sup>ème</sup> année de licence d'intégrer une licence professionnelle à l'I.U.T. Il ajoute qu'il faut absolument communiquer sur ce dispositif auprès des étudiants.

Il précise que les étudiants de l' I.U.T ne pourront pas intégrer n'importe quelle licence, un tableau de correspondance a été élaboré enfin qu'il y ait une cohérence dans le diplôme suivi.

**Cassandra Simon** s'interroge sur l'attractivité du campus de Troyes suite aux remarques de certains étudiants (taille du campus, manque d'animation, peu de diplômés proposés)

**Le Doyen** répond que les étudiants de l' I.U.T donnent 3 raisons au fait qu'ils préfèrent ne pas poursuivre leurs études à Troyes :

- 1- Leur débouché naturel, la licence AES parcours gestion des entreprises, n'est pas très attractif, la prochaine accréditation sera plus favorable à celle-ci,
- 2- Le C.U.T n'est pas très animé ( pas de master, pas de licence professionnelle),
- 3- Il n'y a pas de possibilité d'intégration car ils partent du principe qu'ils ne seront pas acceptés, ce qui est impossible à mesurer puisqu'ils ne déposent pas de dossier.

**Le Doyen** souhaite que ce dispositif puisse permettre aussi aux étudiants à I.U.T de se tourner plus facilement vers une licence à Troyes.

**Jérémy Mauuarin** demande si les tableaux de correspondance de diplôme sont définitivement arrêtés. En effet, il trouve étonnant par exemple, qu'en Carrières Sociales, il n'y ait pas de correspondances avec la licence professionnelle A.G.E.E.S.

**Le Doyen** répond qu'il a établi ce tableau en fonction de données d'il y a quelques années. Ce tableau sera réajusté en concertation avec les responsables de diplômes, il ne sera donc pas soumis au vote d'aujourd'hui.

**Le Doyen** précise que ce dispositif ne sera valide qu'un an, un bilan sera établi et de possibles réajustements seront effectués.

**Emmanuelle Gautherat** souhaiterait connaître les dates du début de ce dispositif. **Le Doyen** répond qu'il sera opérationnel à partir de la rentrée 2018 et ajoute qu'il faudra faire le tableau avec la nouvelle accréditation.

**Jérémy Mauuarin** demande si le dispositif peut s'étendre aux 3<sup>ème</sup> année de licence. En effet, il constate que beaucoup d'entre eux seraient intéressés par une licence professionnelle car le master ne leur semble pas à leur portée. **Le Doyen** pense qu'il serait envisageable de le proposer également à ces étudiants.

**Christine Protain** revient sur le tableau de correspondance établie par le Doyen. Elle constate que pour les D.U.T G.E.A, la correspondance est la licence 3 Economie et Gestion mais sans préciser le parcours. Le Doyen répond que le D.U.T G.E.A parcours Gestion comptable et financière serait le seul qui serait autorisé à intégrer l'ex. CCA Finance comptabilité ; les autres titulaires d'un autre D.U.T G.E.A ne seraient pas autorisés à y entrer.

**Michèle Severs** pense que ce dispositif est un outil formidable pour l'Université.

**Le Doyen** ajoute que, avec l'accord des deux directeurs d'I.U.T, se tiendra sur le campus Croix-Rouge, un salon des licences professionnelles qui présentera aux étudiants ce dispositif. Un salon se tiendra également sur le site du C.U.T.

Fin des questions du Conseil de Gestion, la proposition est adoptée à l'unanimité (26 votants).

Calendrier de l'année universitaire 2017-18
---

Proposition de calendrier pour l'année universitaire 2017- 18 pour les licences et les M.1. La rentrée y est prévue le lundi 4 septembre et les examens de fin de premier semestre en fin d'année civile (document numéro 19). La proposition est examinée et soumise au vote sous la condition que les examens de premier semestre puissent se tenir en deux semaines ; sinon, des examens se tiendront en janvier.

Par ailleurs, il est précisé que le calendrier des examens sera élaboré en essayant de garantir qu'aucun étudiant n'ait plus de deux examens par jour. Les responsables des diplômes de licence devront préciser la durée et la période des stages de L.3.

### **Questions et remarques du Conseil de Gestion**

**Le Doyen** indique que la proposition est problématique dû au changement des dates de vacances. En effet, l'année prochaine, les vacances de Printemps sont très tardives et sont suivies d'une semaine incluant des jours fériés, il n'est donc pas possible de faire des cours après ces vacances sinon cela impliquerait que les examens soient décalés, ce n'est pas envisageable. Le semestre pourrait se terminer après ces vacances, ce qui pourrait arranger

les étudiants qui enchaîneraient, après les congés, avec leurs examens ; en revanche cette solution serait contraignante pour les enseignants. Il ajoute que le 2<sup>ème</sup> problème se situe au niveau des vacances de fin d'année, en effet, elles sont arrêtées à la dernière de décembre et la première de janvier ce qui implique un décalage dans l'entame du 2<sup>ème</sup> semestre.

**Le Doyen** soumet donc au Conseil une proposition qui révèle trois points de difficultés. Il demande un vote de principe du calendrier sous réserves de faisabilité administrative.

**Le Doyen** propose qu'il n'y ait plus d'examens en janvier et que tout soit terminé avant les vacances de fin d'année, ce qui permettrait de démarrer le 2<sup>ème</sup> semestre dès la rentrée de janvier. Le 1<sup>er</sup> semestre démarrerait donc très tôt (le 4 septembre), la condition de cette proposition serait que les examens puissent se tenir en deux semaines. Dans le cas où cela ne serait pas possible, selon les années, il y aurait une semaine supplémentaire d'examens la 1<sup>ère</sup> semaine de janvier ; le problème serait que les étudiants enchaîneraient les examens juste après les cours ce qui serait contraire au règlement de l'URCA qui impose une semaine de révisions avant. Selon lui, l'URCA tient surtout compte des filières sans stage ce qui n'est pas le cas de la Faculté qui impose des stages. Il envisage donc, qu'avec une rentrée le 4 septembre et 13 semaines de cours, il y ait très peu de cours la dernière semaine sachant que les enseignants arrivent à terminer leurs cours en 10 ou 12 semaines.

Les périodes de stage pour les licences 1 SSS ou les licences 3 seraient fixées au milieu du semestre en profitant des vacances d'hiver. La durée des stages de certaines licences 3 serait modifiée, le Doyen laisse les trois responsables de licences réfléchir à la question de savoir de combien de semaine de stages et de cours les étudiants ont besoin.

**Christine Protain** pense qu'il ne sera pas possible de faire tenir les examens sur deux semaines. Elle constate également les grandes difficultés pour la scolarité de préparer les T.D du 2<sup>nd</sup> semestre et le début des cours sachant également qu'il y a les examens avant les vacances de fin d'année. **Le Doyen** répond que cela dépendra de toute façon des années mais se rend compte des difficultés que cela peut poser pour la scolarité.

**Christine Protain** considère que les périodes de stage seraient encore plus problématiques. En effet, les stages des licences AES, SSS et E-G ne doivent pas être réalisés pendant les vacances. **Le Doyen** indique que cette remarque devra être prise en compte par les responsables de licence dans leurs réflexions sur la durée des stages.

**Thomas Pichart** confirme que le calendrier est bouleversé par les dates de vacances et constate que les partiels pour les L1 et L2 EG et AES et les L2 SSS commencent très tôt ( le 16 avril). **Le Doyen** répond qu'il s'agit de filière sans stage et par conséquent leurs examens peuvent commencer plus tôt.

**Christine Protain** rappelle que le conseil de Gestion a voté les conditions d'examen pour les étudiants (nombre d'examen par jour etc.), elle émet donc l'idée qu'il faudrait réévaluer le nombre d'écrits par jour afin de limiter le nombre de jour d'examens, elle propose de passer de deux épreuves par jour à trois. Par contre, les semaines entre deux sessions d'examens ne pourraient pas être réajustées.

**Le Doyen** soumet donc au vote les points suivants concernant les licences et master 1 :

- La rentrée le 4 septembre
- Les examens tiendront, dans la mesure du possible, sur deux semaines avant les vacances de fin d'année.
- Maintien de la règle, dans la mesure du possible, à deux épreuves par jour.
- Début des cours du 2<sup>nd</sup> semestre, dans la mesure du possible, le 7 janvier.
- Fin des cours aux vacances de Printemps.
- Début des examens après les vacances de Printemps. Durée si possible sur deux semaines, allongée à trois semaines pour certaines filières.
- Durée des stages sera fixée par les responsables de licences

Fin des questions du Conseil de Gestion, la proposition est adoptée à l'unanimité (21 votants).

**Le Doyen** évoque le calendrier pour les D.U, Licences professionnelles et master 2. La rentrée sera autorisée le 4 septembre mais ils pourront choisir de rentrer le 11 ou le 18 septembre. Il sera demandé de fixer la fin du 1<sup>er</sup> semestre. Le problème est que le cadre général du calendrier a changé, en effet, auparavant, les étudiants avaient jusqu'à fin septembre pour finir leurs stages et leurs soutenances, aujourd'hui tout doit être terminé pour la fin août. Compte tenu de la durée et des périodes de stages à la Faculté, **le Doyen** espère pouvoir faire en sorte qu'au moins les soutenances puissent être faites en septembre. Il explique que ce dispositif est mis en place pour des questions d'assurances vis-à-vis des étudiants

**Martino Nieddu** pense que les délais lui semblent intenable et demande s'il est possible de faire remonter ce problème à la Présidence. **Le Doyen** répond que, de toute façon, la discussion est en cours à ce sujet et qu'un travail d'aménagement est toujours possible, malheureusement, il constate qu'il n'y a pas de soutien d'autres composantes car elles n'ont pas les mêmes problèmes que la Faculté.

Demandes de modifications de modalités de contrôle des connaissances
--

Contraint par le calendrier reçu récemment de la Présidence (document numéro 21), le Conseil est contraint d'examiner les demandes de modifications des modalités de contrôle des connaissances pour l'année universitaire 2017-18 sans qu'elles aient eu le temps de passer en conseil de perfectionnement (document numéro 22).

### **Questions et remarques du Conseil de Gestion**

**Michèle Severs** souhaiterait apporter des modifications de maquette sur le diplôme du DESSEUR afin qu'il soit plus conforme au type de public visé. Elle souhaite que tous les oraux terminaux soient transformés en épreuves écrites de 3h.

**Jean-Mathieu Sauvage** affirme que les élus BIATSS ne souhaitent pas s'opposer aux modifications de maquettes dès lors qu'elles sont mineures mais il constate que le nombre de changements demandés sur ce diplôme est important, ce qui pose problème d'un point de vue technique. Un débat s'instaure entre **Michèle Severs, les élus BIATSS et le Doyen** afin de déterminer une solution pour que ni les étudiants ni les gestionnaires de diplôme ne soient pas pénalisés.

Fin des questions du Conseil de Gestion, la proposition de modification des modalités de contrôle des connaissances pour le D.E.S.S.E.U.R. est adoptée à la majorité : 22 voix pour et 2 abstentions (24 votants).

La proposition de modification des modalités de contrôle des connaissances pour la licence A.E.S. est adoptée à l'unanimité (24 votants).

La proposition de modification des modalités de contrôle des connaissances pour le master finance-contrôle-comptabilité spécialité banque-finance est adoptée à l'unanimité (25 votants).

Questions diverses
--------------------

Département d'économie et sociologie : motion sur les procédures de recrutement.  
Le document numéro 20 est une motion adoptée à l'unanimité par le département d'économie et de sociologie le 06 février dernier portant sur les procédures de recrutement à l'U.R.C.A.

Extrait de la motion de procédures de recrutement à l'UFR et l'URCA adoptée à l'unanimité par le département d'économie et de sociologie le 6/02/2017 :

*1/ La publication des postes ouverts au concours sur le plus grand nombre de supports possibles – en l'occurrence Galaxie – en plus du site internet de l'université.*

*2/ L'ouverture du concours sur une durée d'au moins 3 semaines (les délais d'une semaine ne permettant pas de faire circuler correctement l'information sur les listes professionnelles en laissant le temps aux candidats de constituer correctement leurs dossiers : le nombre de dossiers écartés par la DRH en constitue un bon indicateur) pour ouvrir les recrutements à un choix plus large de candidats.*

Le Conseil soutient cette motion à la majorité : 23 voix pour et une abstention (24 votants).

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 13H45

Reims, le 2017

Le Doyen de la Faculté, Antonin GAIGNETTE